



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Avril 2021

CO 238 DE

Nombre de
Conseillers

En exercice : ..94

Présents : ..71

Votants : ..79

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, HENARD Stéphane, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mickaël, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOLET Serge, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, MONTEVECCHIO Patrick à HENARD Stéphane, BOHEME Catherine à CETRE Michel, RIGOLET Serge à VILLALONGA Patrice, BEAUPOIL Jean Luc à BAUD Jean Baptiste

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, MAIRE Serge, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, BERNARD René, DORBON Henri,

Étaient absents : FRANCONY Michel, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, DUQUET Jean Pierre, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Bernard LAUBIER

Convocation faite le : 30 Mars 2021

Objet : Attribution d'un marché à bon de commandes pour la mission Maitrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Ethole à Arbois

CONSIDERANT que l'ensemble des terrains aménagés durant la première phase de travaux (2015 à 2017) situés en ZAC de l'Ethole d'Arbois ont été commercialisés ; représentant ainsi près de 6 ha de surface vendue ;

VU la réserve foncière d'environ 14 ha appartenant à la CCAPS (emprise de l'ancien aérodrome) destinée à accueillir les futures extensions de la ZAC ;

VU la nécessité de réaliser des fouilles archéologiques complémentaires sur cette zone ;

VU la nécessité pour la CCAPS d'initier rapidement une nouvelle phase de travaux d'aménagement afin de disposer de nouveaux terrains disponibles pour le développement économique de ce secteur de la Communauté de Communes ;

ETANT précisé que la CCAPS dispose déjà de plusieurs demandes de réservations de ces futurs terrains, non encore aménagés à ce jour ;

VU la volonté de la CCAPS de découper en plusieurs phases de travaux l'achèvement des travaux d'aménagement de cette zone d'activité ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Avril 2021
CO 238 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution d'un marché à bons de commandes pour la mission Maitrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Ethole à Arbois

VU la volonté de la CCAPS de poursuivre la mission de maitrise d'œuvre avec le groupement constitué de SOTREC (Mandataire), bureau d'études spécialisé dans les VRD, de AA Lyon, Architecture – Urbanisme et de Green concept, paysagiste ; équipe pluridisciplinaire qui a travaillé sur le dossier de la ZAC de l'Ethole dès sa conception en 2013 ;

VU la volonté exprimée par la CCAPS de passer par la voie d'un marché de maitrise d'œuvre à bons de commande ;

VU l'intérêt de recourir à ce type de contractualisation permettant notamment de gagner en souplesse et en réactivité, la CCAPS ne paiera uniquement les prestations commandées et effectuées sur la base d'un coût unitaire journalier; permettant ainsi à la CCAPS, dans la limite d'un montant maximum annuel de 40 000 € HT de prestations de maitrise d'œuvre, d'avancer comme elle le décide, au rythme de l'avancement de la commercialisation, sur ce projet d'aménagement au cours des 6 prochaines années ;

VU la proposition technique et financière ci-jointe établie par l'équipe de maitrise d'œuvre précitée ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ ATTRIBUE le marché à bons de commande ci-joint pour la mission maitrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Ethole à Arbois dans la limite budgétaire annuelle de 40 000 € HT ;

2/ AUTORISE M. le Président, ou M. le Vice-président délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

3/ DISANT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 de la CCAPS.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président
Dominique BONNET

